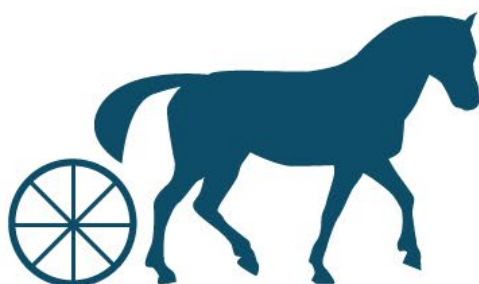




société  
**HIPPIQUE**  
**FRANÇAISE**

**ATTELAGE**



**RÈGLEMENT**

épreuves jeunes chevaux & poneys

**2026**



**Société Hippique Française**

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE  
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ [contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

[WWW.SHF.EU](http://WWW.SHF.EU)







4.2.2	Epreuves Label.....	17
5	Finale.....	19
5.1	Finale Formation 1.....	19
5.1.1	Conditions de qualification.....	19
5.1.2	Déroulement.....	19
5.1.3	Pénalité et classement.....	20
5.1.4	Remise des prix et prime.....	20
5.2	Finale Formation 2.....	20
5.2.1	Conditions de qualification.....	20
5.2.2	Déroulement.....	21
5.2.3	Pénalité et classement.....	21
5.2.4	Remise des prix et prime.....	22
5.3	Finales Qualification 1 & 2.....	22
5.3.1	Conditions de qualification.....	22
5.3.2	Déroulement.....	23
5.3.3	Pénalité et classement.....	23
5.3.4	Remise des prix et prime.....	24
6	Normes techniques.....	25
6.1	Epreuves régionales.....	25
6.1.1	Récapitulatif.....	25
6.1.2	Modèle de parcours de maniabilité Formation 2 et Qualification 1ère année	26
6.1.3	Modèle de parcours de maniabilité Qualification 2 <sup>ème</sup> année	28
6.1.4	Modèle de parcours de maniabilité Formation 2, Qualification 1 et Qualification 2	29
6.2	Finale.....	30
6.2.1	Récapitulatif.....	30
6.2.2	Modèle de parcours de maniabilité Finale SHF Formation 2.....	32





# ÉPREUVES D'APTITUDE À L'ATTELAGE

Préambule :

Les épreuves d'attelage sont réparties en deux types d'épreuves différents pour jeunes chevaux de 4 (3 avec dérogation), 5 et 6 ans :

- Epreuves Formation ;
- Epreuves de Qualification.

Elles ont pour objet de distinguer les jeunes chevaux les plus aptes à cette discipline.

Les épreuves d'Attelage jeunes chevaux sont considérées comme faisant partie du Cycle Libre.

## 1 CONDITIONS D'ORGANISATION

### 1.1 Terrain(s) et équipements

#### 1.1.1 Pistes

Les sols (détente + piste de compétition) doivent être plat, entretenus et praticables par tout temps.

##### 1.1.1.1 Dressage

Les épreuves de dressage se déroulent sur un terrain plan et entretenu de 80m x 40m.

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

##### 1.1.1.2 Maniabilité

Les épreuves de maniabilités se courent sur un terrain plan et entretenu d'au minimum 80m x 40m.





### **1.1.1.3 Piste de détente**

La surface du paddock doit permettre la détente de deux attelages sans se gêner. Le paddock doit être délimité et à proximité des carrières de dressage et de maniabilité.

## **1.1.2 Matériel**

Le matériel sera conforme au règlement fédéral et les parcours proposés devront être conformes aux parcours types disponibles en annexe de ce règlement.

Les quilles pour la détente et la maniabilité seront positionnées conformément au règlement fédéral. Les obstacles de marathon utilisés en maniabilité combinée devront être des obstacles mobiles.

## **1.2 Officiels de compétition**

### **1.2.1 Niveau requis**

Le Président du jury est de niveau National minimum. Il doit figurer sur la liste - publiée sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) - des juges agréés par la S.H.F. pour les épreuves d'attelage.

Le ou les assesseurs sont désignés sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury, ils sont habilités par la S.H.F. ou de niveau fédéral national minimum.

Sur les épreuves labels, le chef de piste doit être de niveau National minimum. Il est désigné sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury. Il s'engage à construire les pistes dans le respect du présent règlement.

La présence d'un commissaire au paddock de niveau fédéral est recommandée.

### **1.2.2 Fonctionnement du jury et transmission des résultats**

Le jury doit être composé d'au moins deux juges.

Le jugement doit être collectif pour toutes les épreuves. En dressage, deux options sont possibles :

- les juges se placent en C et travaillent en équipe, ils donnent les notes conjointement et remplissent un seul protocole.
- Si l'organisation le permet, les juges se placent en C, E et/ou B et sont en communication (talkie, micro/casque...). Ils donnent les notes conjointement et remplissent un seul protocole.





Les reprises doivent faire l'objet d'un commentaire à l'attention du meneur en priorité, à l'issue de la reprise.

## 1.2.3 Ethique et déontologie

Les officiels de compétition officiant dans les épreuves SHF représentent la Société Hippique Française sur les terrains de concours. A ce titre, ils sont vecteurs de l'image de la SHF.

Ils s'engagent à respecter le présent règlement, ainsi que le règlement général de la SHF. Par ailleurs, les officiels SHF ont un devoir de réserve et de retenue en public concernant la SHF, ses concours et son règlement. La SHF est à l'écoute des officiels concernant des points de désaccord éventuels portés à son attention.

## 2 EPREUVES

### 2.1 Liste des épreuves de la discipline

Le circuit SHF d'attelage se compose :

- d'épreuves qualificatives régionales (y compris label) ;
- de Finales Nationales.

Les épreuves sont divisées en 2 circuits :

- un circuit de Formation ;
- un circuit de Qualification.

#### 2.1.1 Circuit Formation

Les épreuves du circuit de Formation sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des chevaux/poneys, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur éducation pour toutes les activités d'attelage, à travers la qualité du dressage de base et leur facilité d'utilisation.

Le circuit Formation est constitué de deux niveau d'épreuves :

- Epreuve Formation 1 : épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux ânes, chevaux de sang et poneys de 4 à 6 ans durant toute la saison, mais réservée aux ânes et chevaux/poneys de 4 ans lors de la finale. Les chevaux de trait de 3 ans sont autorisés à concourir.
- Epreuve Formation 2 : épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux ânes, chevaux de sang, de trait et poneys de 4 à 6 ans

Les équidés concourent individuellement sans distinction de race.

Ces épreuves sont proposées au niveau régional ainsi que sur la finale Nationale.





## 2.1.2 Circuit de Qualification

Les épreuves du circuit de qualification sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des équidés, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur potentiel et à vérifier et compléter leur formation de base.

Le circuit de Qualification est constitué de deux niveau d'épreuves :

- Epreuve Qualification 1ère année : épreuves ouvertes aux ânes, chevaux de sang, de trait et poneys de 4 à 6 ans
- Epreuve Qualification 2ème année : épreuves ouvertes aux ânes, chevaux de sang, de trait et poneys de 4 à 6 ans L'alternance entre les épreuves Qualification et Formation est autorisée.

Les équidés concourent individuellement sans distinction de race.

Ces épreuves sont proposées au niveau régional ainsi que sur la finale Nationale.

## 2.2 Conditions de rattrapages et/ou de changement d'épreuve

### 2.2.1 Généralités

Les rattrapages et changements d'épreuve peuvent être possibles sur décision de l'organisateur et au plus tard jusqu'à la veille 19h de l'épreuve à courir. Ils sont réalisés exclusivement sur FFECOMPET.

Les conditions financières de rattrapage et de changement d'épreuve sont précisées dans la note financière disponible sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

### 2.2.2 Changement d'épreuve sur les concours régionaux

#### 2.2.2.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au meneur de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un équidé initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant la date de fin de rattrapage.

#### 2.2.2.2 Vers un niveau supérieur

Un équidé initialement engagé dans une épreuve de Formation peut s'engager dans une épreuve de Formation supérieure ou dans une épreuve de Qualification. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant la date de fin de rattrapage. Les





conditions financières associées à ces changements sont précisées dans la note financière disponible sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

## 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 3.1 Participation des Jeunes équidés

#### 3.1.1 Conditions d'accès

Pour participer aux épreuves régionales d'attelage, un jeune équidé doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général.

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour (voir article 3.2 du Règlement Général). Un quota par saison est également à respecter pour permettre la qualification à la finale.

Deux catégories de circuits sont proposées dans le cadre d'épreuves régionales réparties sur le territoire français. Les jeunes chevaux et poneys sont jugés sur des tests de dressage et de maniabilité le cas échéant.

#### 3.1.2 Circuit Formation

Le circuit Formation est constitué de deux niveau d'épreuves : Formation 1 et Formation 2

Un équidé peut participer aux épreuves Formation 1, en début de saison, puis opter pour les épreuves de Formation 2. Le cheval ne pourra alors plus participer aux épreuves Formation 1.

Aucun équidé ne pourra participer à des épreuves de Formation 1 deux années consécutives.

#### 3.1.3 Circuit de Qualification

Le circuit de Qualification est constitué de deux niveau d'épreuves : Qualification 1 et Qualification 2.

Un équidé peut participer aux épreuves de Qualification 1 trois années consécutives s'il n'a pas le niveau pour concourir en épreuve de Qualification 2.





## 3.2 Participation des meneurs

### 3.2.1 Conditions d'accès et participation

#### 3.2.1.1 Adhésion SHF

L'adhésion du cavalier à la SHF pour l'année en cours est facultative. La tenue d'un compte SHF au nom du meneur avec le numéro de licence FFE renseigné est obligatoire. Le détail est disponible à l'article 4.1 du règlement général des épreuves d'élevage.

#### 3.2.1.2 Niveau de licence

Les épreuves SHF d'attelage sont ouvertes aux meneurs titulaires d'un galop 4 d'attelage (minimum) et d'une licence de compétition attelage FFE. Le détail du niveau minimum de licence de compétition requis pour participer aux épreuves d'attelage est disponible à l'article 4.2.1 du règlement général.

#### 3.2.1.3 Nombre de chevaux/poneys autorisés par meneur et par épreuve

Un nombre maximum d'équidé autorisé est défini par épreuve. Le détail est disponible à l'article 4.2.4 du règlement général.

### 3.2.2 Conditions de modification

Les changements d'équidés peuvent être autorisés en fonction du niveau de l'épreuve (régionale ou finale). Le détail est disponible à l'article 4.2.6 du règlement général.

### 3.2.3 Tenue et protection

Le port du casque est obligatoire à la fois pour le meneur et pour le coéquipier et pour toutes autres personnes présentes sur une voiture d'attelage sur l'intégralité du terrain de concours.

Se reporter au Règlement F.F.E. Attelage Amateur pour les épreuves de Dressage et Maniabilité.

Sur les concours où les détentes sont communes avec des épreuves fédérales, l'identification de l'attelage SHF comme attelage jeune chevaux est fortement conseillée (brassard, dossard coloré, autre).





## 3.2.4 Groom/coéquipier

Dès lors qu'un cheval est attelé, la voiture doit transporter obligatoirement un meneur et un coéquipier. Les coéquipiers doivent être titulaires d'une licence de compétition FFE club au minimum (pas de galop d'attelage exigé).

L'âge minimum du meneur et du coéquipier est spécifié dans l'article 4.2.2 du Règlement Général.

## 3.3 Voitures

Pour le test de maniabilité, les voitures doivent présenter une voie extérieure (largeur prise à l'essieu arrière) de 140 cm (138 cm toléré).

Pour le test de maniabilité combinée, les voitures doivent présenter une voie extérieure (largeur prise à l'essieu arrière) de 125 cm.

En cas de largeur de voiture insuffisante des « roues cages » doivent être utilisées pour mettre la voiture à la voie.

Les voitures équipées de roues à pneumatique sont autorisées.

Pour les poneys mesurant 130 cm et moins, la largeur de voie extérieure de 125 cm est autorisée.

En maniabilité, pour toutes les catégories il est préconisé que le siège du coéquipier soit central.

En épreuve de Formation 1, la largeur de voiture est libre.

## 3.4 Harnachement, embouchures et aides du cavalier

Si l'emploi d'embouchures, d'enrênements ou harnachements particuliers est autorisé par les articles qui suivent, il est rappelé que leur utilisation pourra être contrôlé et leur mauvaise utilisation sanctionnée par des personnes dûment habilitées.

L'utilisation des embouchures, muserolles et équipements doit être conforme au règlement FEI des jeunes chevaux/poneys d'attelage

### 3.4.1 Embouchures et muserolles

#### 3.4.1.1 Embouchures

L'embouchure utilisée doit être adaptée à la morphologie de la bouche du cheval. Elle doit toujours être choisie dans le respect de l'équidé et la prise en compte de son bien-être.

A l'exception des indications notées ci-après, les mors autorisés et interdits sont ceux indiqués au règlement FEI d'attelage (<https://tack.fei.org/?category=9eb25ff0-fe13-4b6b-b56d-417225a7eccd>).

*Règlement technique des épreuves SHF d'attelage*

10





- Tout artifice ayant une action sur la langue du cheval est interdit.
- Les rondelles à picots sont interdites - seules les rondelles lisses sur les deux faces sont autorisées.
- Les guides doivent être attachées au mors sur l'anneau du mors, la première ou la deuxième passe. L'attache sur la 3ème passe est interdite. Le bras de levier ou la longueur en dessous de la partie qui traverse la bouche n'est pas limité mais ne peut aller à l'encontre du bien-être du cheval.
- L'utilisation d'une courroie de sécurité anti-débridement est obligatoire.

### 3.4.1.2 Muserolle

La partie de la muserolle qui est au contact du chanfrein, doit avoir un profil plat. La muserolle en corde, torsadée ou non est interdite, quelle qu'en soit la matière.

En épreuve jeunes chevaux, seule la muserolle française simple est autorisée.

<p>La muserolle est ajustée sans serrer, c'est-à-dire permettant le passage de deux doigts sur le côté à hauteur de l'apophyse zygomatique du poney/cheval</p>	
<p>Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire. Un outil de contrôle agréé FEI peut être utilisé</p>	

Le réglage de la muserolle et de la gourmette ne doit pas porter atteinte au bien-être du cheval.

Les nosebands, muserolles ou tout autre équipement diminuant ou semblant diminuer la libre respiration du poney/cheval ne sont pas autorisés. L'utilisation des hackamores est interdite.

### 3.4.2 **Protections**

Les bandes et les protections ne sont pas autorisées en dressage, sauf lorsque les attelages réalisent consécutivement sans dételer le deuxième test du concours.



### 3.4.3 Fouets

Le port d'un fouet adapté est obligatoire, il permet une communication précise et délicate avec l'équidé, facilitant ainsi la direction et le contrôle sans causer de douleur.

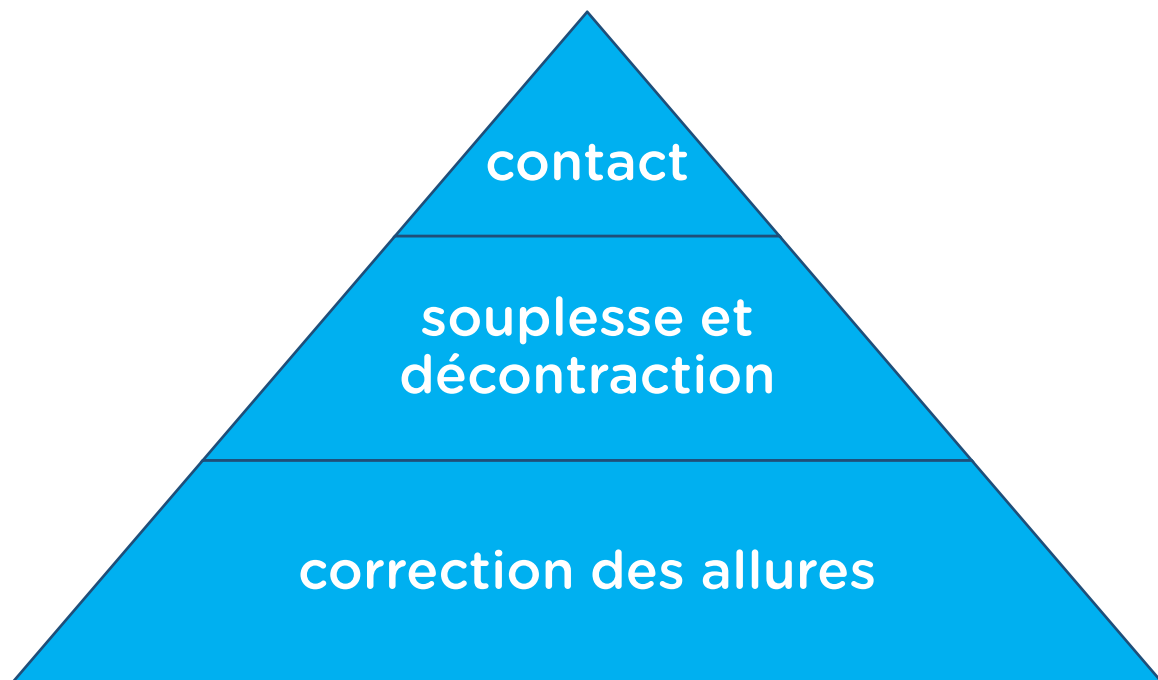
## 4 DEROULEMENT

### 4.1 Particularités du jugement des épreuves d'élevage

#### 4.1.1 Orientations sur le jugement des épreuves du circuit Qualification

Afin de juger au mieux ces épreuves destinées aux jeunes équidés, il faudra se rappeler les critères fondamentaux ainsi que l'échelle de progression :

Allures/souplesse/contact/propulsion/rectitude/rassembler, dont les trois premiers points, qui constituent les bases, doivent être particulièrement respectés :



Le développement des bases est primordial et va permettre d'obtenir des allures correctes, la souplesse, la décontraction ainsi que la qualité du contact qui résulte de la confiance et de la compréhension entre le cheval et son meneur.

1) Les allures devront être régulières :





- On observera le rythme propre à chaque allure : 2 temps au trot, 4 temps au pas, 3 temps au galop.
- La cadence est propre à chaque cheval, elle doit rester stable et régulière dans chaque allure et va en déterminer la régularité.
- La qualité des allures doit être un des premiers critères à observer !

**L'activité des postérieurs va assurer la qualité des allures en développant suffisamment d'énergie pour obtenir franchise et amplitude.**

## 2) La souplesse et la décontraction se manifestent par :

- L'aisance des mouvements
- L'élasticité des foulées
- La décontraction : des oreilles dressées, une bouche perméable et fermée, une respiration calme, un regard confiant, une queue qui ne « fouaille » pas.
- La souplesse : un dos élastique avec un bon engagement des postérieurs, des incurvations justes, une encolure non figée.

**La souplesse et la décontraction permettent au jeune cheval de se déplacer librement et de répondre aux demandes de son meneur.**

## 3) Le contact

Il doit être l'expression de la confiance équidé/meneur. Il est la base de la soumission et de la légèreté.

Les indices d'un bon contact sont :

- Un cheval qui vient bien sur la main, avec un chanfrein un peu en avant de la verticale.
- Une bouche calme et décontractée : le contact doit être « moelleux ».
- Une nuque perméable qui est le point le plus haut de l'encolure.
- Une encolure qui sait s'étendre vers le bas et en avant, sans perte d'équilibre, en fonction des allures.

**L'équilibre implique l'engagement des postérieurs, un dos souple, un soutien de l'avant main.**

## 4) L'attitude du jeune cheval

Le jeune cheval doit être :

- Calme et confiant : il réagit bien aux demandes du meneur.
- Franc et régulier dans ses allures : on veillera à bien observer la régularité et la franchise des différentes allures demandées : le jeune cheval doit se montrer actif et à l'écoute.
- En équilibre : il répond avec souplesse aux demandes (transitions, changement de main) tout en restant stable et symétrique.

Le rôle du meneur est primordial pour la conduite du jeune cheval, le dressage sera progressif et nuancé.





Le jeune cheval doit absolument avoir confiance en la main de son meneur, il sera ainsi à même d'obéir sans résistance.

Une reprise bien déroulée sera le gage d'un dressage bien mené et devra nous montrer les aptitudes du jeune équidé :

**Calme, souplesse, engagement, régularité, activité seront les critères d'évaluation pour juger le dressage du jeune cheval.**

Le « potentiel » devra mettre en évidence :

- Les capacités du jeune cheval à évoluer dans sa discipline
- La qualité de sa locomotion : allures et impulsion
- Sa soumission : obéissance et acceptation du mors (contact)
- Son équilibre : engagement et soutien, dos souple qui travaille

## 5) Les défauts

Le juge sanctionnera particulièrement les chevaux :

- refusant le contact (en s'enfermant soit en relevant la tête) ;
- contre incurvés ;
- en sous impulsion ;
- au dos creux ;
- ouvrant la bouche ;
- secouant l'encolure ;
- dont les allures sont précipitées, étriquées, instables.

## **4.1.2 Remise en ordre et dangerosité**

Un jeune cheval/poney ayant une attitude dangereuse pendant un des tests (cheval qui tape dans la voiture, qui prend la main, qui se cabre), est disqualifié. En aucun cas, il ne peut continuer le concours.

Cette décision relève du Président du jury. Elle ne doit pas être considérée comme une sanction, mais comme une mise en garde contre la dangerosité de l'animal. Dans tous les cas, il faudra inciter le meneur à reprendre les bases du dressage.

## **4.2 Epreuves régionales**

### **4.2.1 Epreuves régionales de formation et qualification**

#### **4.2.1.1 Déroulement**

A l'exception de l'épreuve de Formation 1, où le meneur déroule la reprise imposée au cours de laquelle seront jugées la franchise, la souplesse, la régularité





des allures et la facilité d'utilisation de l'équidé, les épreuves se déroulent sur 2 tests : Dressage et Maniabilité.

#### 4.2.1.1.1 Test de dressage

Les textes et reprises des épreuves de Formation 1, Formation 2, Qualification 1 et Qualification 2 sont disponibles sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

Les tests sont notés sur 100 points.

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

#### 4.2.1.1.2 Test de maniabilité

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.

L'esprit de la maniabilité est de confirmer les aptitudes mises en œuvre lors de la reprise de dressage.

Le tracé de la maniabilité contribue à la formation de ce que l'on attend d'un jeune cheval/poney d'attelage.

Le Chef de piste et le Président du jury décideront en commun de la vitesse imposée ; ils l'afficheront avec le plan du parcours avant la reconnaissance officielle.

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessous, ou en reproduisant les modèles décrits en annexe de ce document.

\*Les Indications ci-dessous sont préconisées, et peuvent être ajustées par le Chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain.

Attention, les oxers ne sont autorisés en circuit jeunes chevaux SHF que dans la limite du nombre autorisé en épreuve club FFE (maximum 3). Les oxers seront placés dans une situation non susceptible de générer des actions de main brutales. Plutôt placer les oxers sur des lignes droites que sur des courbes.





	F2	Q1	Q2
<b>Barème</b>	Barème A (3 points par balle tombée, 5 points pour la 1 <sup>ère</sup> désobéissance, 10 points pour la 2 <sup>ème</sup> désobéissance, élimination pour la 3 <sup>e</sup> désobéissance et 0,5 point par seconde de temps dépassé)		
<b>Vitesse imposée</b>	220 m/mn à 230 m/mn	230 m/mn à 240 m/mn	230 m/mn à 250 m/mn
<b>Distance minimum entre 2 portes simples</b>	15 m		
<b>Nb d'obstacles</b>	16		20
<b>Distance max</b>	700 m		800 m
<b>Composition du parcours</b>	Zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m		2 Zigzags de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Pour l'un des zigzags les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ; pour l'autre zigzag les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 11 m.
	1 zigzag		2 zigzags
	1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes)		
	2 fois (répartis si possible aux deux mains et non successifs)		4 fois (deux à main gauche et deux à main droite et non successifs)
<b>Ecartement des portes* (par rapport à la voie de roue des voitures)</b>	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) <b>Portes réduites non autorisées</b>	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) <b>Portes réduites non autorisées</b>	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) <b>Portes réduites non autorisées</b>





## 4.2.1.2 Classement et prime

### 4.2.1.2.1 Circuit Formation

- Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 60$ .
- Une 2ème prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 50$  et  $< 60$ .

### 4.2.1.2.2 Circuit Qualification

- Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 62$ .
- Une 2ème prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, un total de points  $\geq 52$  et  $< 62$ .

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

## 4.2.2 Epreuves Label

### 4.2.1.3 Déroulement

Sur les concours LABEL, des épreuves spécifiques préparatoires à la finale, y sont proposées en sus des épreuves régionales standard :

- Formation 2 Label
- Qualification 1 Label
- Qualification 2 Label

Les épreuves se déroulent sur 2 tests : Dressage et Maniabilité. En épreuves de qualification, la maniabilité est une maniabilité combinée.

#### 4.2.1.3.1 Test de dressage

Les textes et reprises des épreuves label sont identiques aux textes et reprises des épreuves régionales.

Les tests sont notés sur 100 points.

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

#### 4.2.1.3.2 Test de maniabilité

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.





#### 4.2.1.3.2.1 Epreuve de Formation 2 Label

L'épreuve de maniabilité se court sur les mêmes normes techniques que les épreuves régionales.

#### 4.2.1.3.2.2 Epreuves de qualification label

L'épreuve de maniabilité est remplacée par une épreuve de maniabilité combinée selon les conditions suivantes :

Epreuves Labels	Vitesse imposée	Nombre d'obstacles	Distance	Largeur de voie
Les obstacles de marathon doivent être des obstacles mobiles Distance minimum entre les éléments des obstacles : 2,50 m Distance dans les portes : 3,00 m à 3,50 m Hauteur minimum des obstacles : 1,30 m				
<b>Qualification 1 Label</b>	230 m/mn (0.25 point de pénalité par seconde de temps dépassé)	16 (dont au maximum 1 obstacle de marathon de 4 portes)	Maximum 1000m*	125 cms
<b>Qualification 2 Label</b>	240 m/mn (0.25 point de pénalité par seconde de temps dépassé)	20 (dont au maximum 2 obstacles de marathon de 5 portes)	Maximum 1200m*	125 cms

\* les distances maximum ne sont recommandées que s'il est possible de sortir de la carrière de maniabilité (ex : autour d'un gué)

En maniabilité combinée, l'équipier peut se tenir debout sur les voitures à 4 roues.

### 4.2.1.4 Jugement et pénalités

Les points de pénalité de la maniabilité sont déduits des points de dressage.

Sur le test de maniabilité ou maniabilité combinée, une note de Manière et d'aptitude, correspondant à l'impression d'ensemble et la qualité de la présentation sur le test sera donnée à titre indicatif, dans un esprit de formation du jeune cheval.

Une erreur de franchissement des portes sur les obstacles de marathon est pénalisée de 3 points.





#### 4.2.1.5 Classement et prime

Les première et deuxième primes sont attribuées sur les mêmes critères que sur les épreuves régionales.

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

## 5 FINALE

Pour participer aux Finales Nationales, les jeunes chevaux/poneys devront :

- respecter l'ensemble des critères de qualification,
- avoir été engagés sur FFECOMPET.

### 5.1 Finale Formation 1

#### 5.1.1 Conditions de qualification

Pour participer à la Finale nationale de Formation 1, le jeune cheval doit avoir obtenu, depuis le 1er janvier de l'année en cours :

- ⇒ deux résultats supérieurs ou égaux à 50 points à l'issue de l'épreuve de dressage dans une épreuve de Formation 1, sans élimination ou abandon sur l'épreuve.

La finale de Formation 1 est réservée aux chevaux de 3 (uniquement pour les chevaux de trait - cf point 1.1.2) et 4 ans.

#### 5.1.2 Déroulement

La finale nationale comporte

- Une épreuve de dressage
- Une épreuve de maniabilité

##### 5.1.2.1 Epreuve de dressage

Le texte, reprise et conditions de notation sont les mêmes que sur les épreuves régionales.

##### 5.1.2.2 Epreuve de maniabilité

L'épreuve de maniabilité se déroule selon les conditions suivantes : **[en cours de finalisation]**





### 5.1.3 Pénalité et classement

Les points de pénalité de la maniabilité sont déduits des points de dressage.

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus.

En cas d'ex-aequo sur la note finale, les chevaux/poneys seront départagés sur la note de dressage puis les pénalités de balles tombées ; s'il y a encore égalité de points, le temps de la maniabilité départage les concurrents (le plus rapide l'emporte).

### 5.1.4 Remise des prix et prime

Le montant des primes de la finale est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)).

- Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 60$ .
- Une 2ème prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 50$  et  $< 60$ .

Les chevaux sont classés tous âges confondus en une seule catégorie - le meilleur équidé de chaque classe sera également récompensé :

- Meilleur Cheval de trait
- Meilleur Cheval de sang
- Meilleur Poney

Seul le premier tiers du classement, dans une limite de 8, seront appelés à la remise des prix attelés et récompensés.

## 5.2 Finale Formation 2

### 5.2.1 Conditions de qualification

Pour participer à la Finale nationale de Formation 2, le jeune cheval doit avoir obtenu, depuis le 1er janvier de l'année en cours :

- ⇒ deux résultats supérieurs ou égaux à 50 points à l'issue de l'épreuve de dressage dans une épreuve de Formation 2, sans élimination ou abandon sur l'épreuve.





## 5.2.2 Dérroulement

La finale nationale comporte

- Une épreuve de dressage
- Une épreuve de maniabilité

### 6.1.2.1 Epreuve de dressage

Le texte, reprise et conditions de notation sont les mêmes que sur les épreuves régionales.

### 6.1.2.2 Epreuve de maniabilité

L'épreuve de maniabilité se déroule selon les mêmes normes techniques que sur les épreuves régionales.

Une note de Manière et d'aptitude, correspondant à l'impression d'ensemble et la qualité de la présentation sur le test sera attribuée à chaque équidé. L'équilibre, la cadence et le train, la fluidité et la qualité du tracé ainsi que la franchise du jeune cheval seront pris en compte pour l'attribution de la note (sur 3 points).

Un commentaire (oral + noté sur le protocole) sera rendu au meneur.

## 5.2.3 Pénalité et classement

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus.

Le classement de la finale est obtenu en faisant le total :

- D'une part de l'ensemble des pénalités encourues sur les épreuves : Notre de dressage avec déduction des pénalités obtenues sur l'épreuve de maniabilité ;
- D'autre part l'addition de la note sur 3 points obtenue en manière et aptitude sur l'épreuve de maniabilité.

*Exemple :*

*Dressage : Note de 77%*

*Maniabilité : 1 balle + temps dépassé = 3,78 points de pénalité*

*Manière et aptitude : 3 points*

*Total général pénalités : 76,22%*

En cas d'ex-aequo sur la note finale, les chevaux/poneys seront départagés sur les points de manière et d'aptitude ; s'il y a encore égalité, la note de dressage puis les pénalités de balles tombées départagent les concurrents ; s'il y a encore égalité de points, le temps départage les concurrents (le plus rapide l'emporte).





## 5.2.4 Remise des prix et prime

Le montant des primes de la finale est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)).

- Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 60$ .
- Une 2ème prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points  $\geq 50$  et  $< 60$ .

Les chevaux sont classés tous âges confondus en une seule catégorie - le meilleur équidé de chaque classe sera également récompensé :

- Meilleur Cheval de trait
- Meilleur Cheval de sang
- Meilleur Poney

Seul le premier tiers du classement, dans une limite de 8, seront appelés à la remise des prix attelés et récompensés.

## 5.3 Finales Qualification 1 & 2

### 5.3.1 Conditions de qualification

#### 6.1.2.3 Qualification 1

Pour participer à la Finale nationale de Qualification 1, le jeune cheval doit avoir obtenu, depuis le 1er janvier de l'année en cours :

- ⇒ deux résultats supérieurs ou égaux à 62 points à l'issue de l'épreuve de dressage dans une épreuve de Qualification 1, sans élimination ou abandon sur l'épreuve.

#### 6.1.2.4 Qualification 2

Pour participer à la Finale nationale de Qualification 2, le jeune cheval doit avoir obtenu, depuis le 1er janvier de l'année en cours :

- ⇒ deux résultats supérieurs ou égaux à 62 points à l'issue de l'épreuve de dressage dans une épreuve de Qualification 2, sans élimination ou abandon sur l'épreuve.





## 5.3.2 Dérroulement

La finale nationale comporte

- Une épreuve de dressage
- Une épreuve de maniabilité combinée

### 7.1.2.1 Epreuve de dressage

Le texte, reprise et conditions de notation sont les mêmes que sur les épreuves régionales.

### 7.1.2.2 Epreuve de maniabilité combinée

L'épreuve de maniabilité se déroule selon les mêmes normes techniques que sur les épreuves label.

Une note de Manière et d'aptitude, correspondant à l'impression d'ensemble et la qualité de la présentation sur le test sera attribuée à chaque équidé. L'équilibre, la cadence et le train, la fluidité et la qualité du tracé ainsi que la franchise du jeune cheval seront pris en compte pour l'attribution de la note (sur 3 points).

## 5.3.3 Pénalité et classement

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus.

Le classement de la finale est obtenu en faisant le total :

- D'une part de l'ensemble des pénalités encourues sur les épreuves : Notre de dressage avec déduction des pénalités obtenues sur l'épreuve de maniabilité ;
- D'autre part l'addition de la note sur 3 points obtenue en manière et aptitude sur l'épreuve de maniabilité.

*Exemple :*

*Dressage : Note de 77%*

*Maniabilité : 1 balle + temps dépassé = 3,78 points de pénalité*

*Manière et aptitude : 3 points*

*Total général pénalités : 76,22%*

En cas d'ex-aequo sur la note finale, les chevaux/poneys seront départagés sur les points de manière et d'aptitude ; s'il y a encore égalité, la note de dressage puis les pénalités de balles tombées départagent les concurrents ; s'il y encore égalité de points, le temps départage les concurrents (le plus rapide l'emporte).





### 5.3.4 Remise des prix et prime

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Sont classés ÉLITE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du championnat un total de points  $\geq 70$  ;
- Sont classés EXCELLENT les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du championnat un total de points  $< 70$  et  $\geq 64$  ;
- Sont classés TRÈS BON les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du championnat un total de points  $< 64$  et  $\geq 58$ .

Il n'y a pas de prime pour les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du championnat un total de points  $< 58$ .

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de dédoubler le classement chevaux de sang/poneys et enveloppes de dotation en fonction du nombre d'engagés.

Le montant des primes correspondant à chaque niveau est disponible sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

Les chevaux sont classés tous âges confondus en une seule catégorie - le meilleur équidé de chaque classe sera également récompensé :

- Meilleur Cheval de trait
- Meilleur Cheval de sang
- Meilleur Poney

Seul le premier tiers du classement, dans une limite de 8, et au minimum les mentions ELITE seront appelées à la remise des prix attelés et récompensés.





## 6 NORMES TECHNIQUES

### 6.1 Epreuves régionales

#### 6.1.1 Récapitulatif

	F2	Q1	Q2
Vitesse imposée	220 m/mn à 230 m/mn	230 m/mn à 240 m/mn	230 m/mn à 250 m/mn
Distance minimum entre 2 portes simples	15 m		
Nb d'obstacles	16		20
Distance max	700 m		800 m
Composition du parcours	Zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m		2 Zigzags de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Pour l'un des zigzags les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ; pour l'autre zigzag les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 11 m.
	1 zigzag		2 zigzags
	1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes)		
	2 fois (répartis si possible aux deux mains et non successifs)		4 fois (deux à main gauche et deux à main droite et non successifs)





<b>Ecartement des portes* (par rapport à la voie de roue des voitures)</b>	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) Portes réduites non autorisées	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) Portes réduites non autorisées	+30 cm (jusqu'au 30 juin inclus) +20 cm (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet) Portes réduites non autorisées
--	--	--	--

## 6.1.2 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2 et Qualification 1ère année

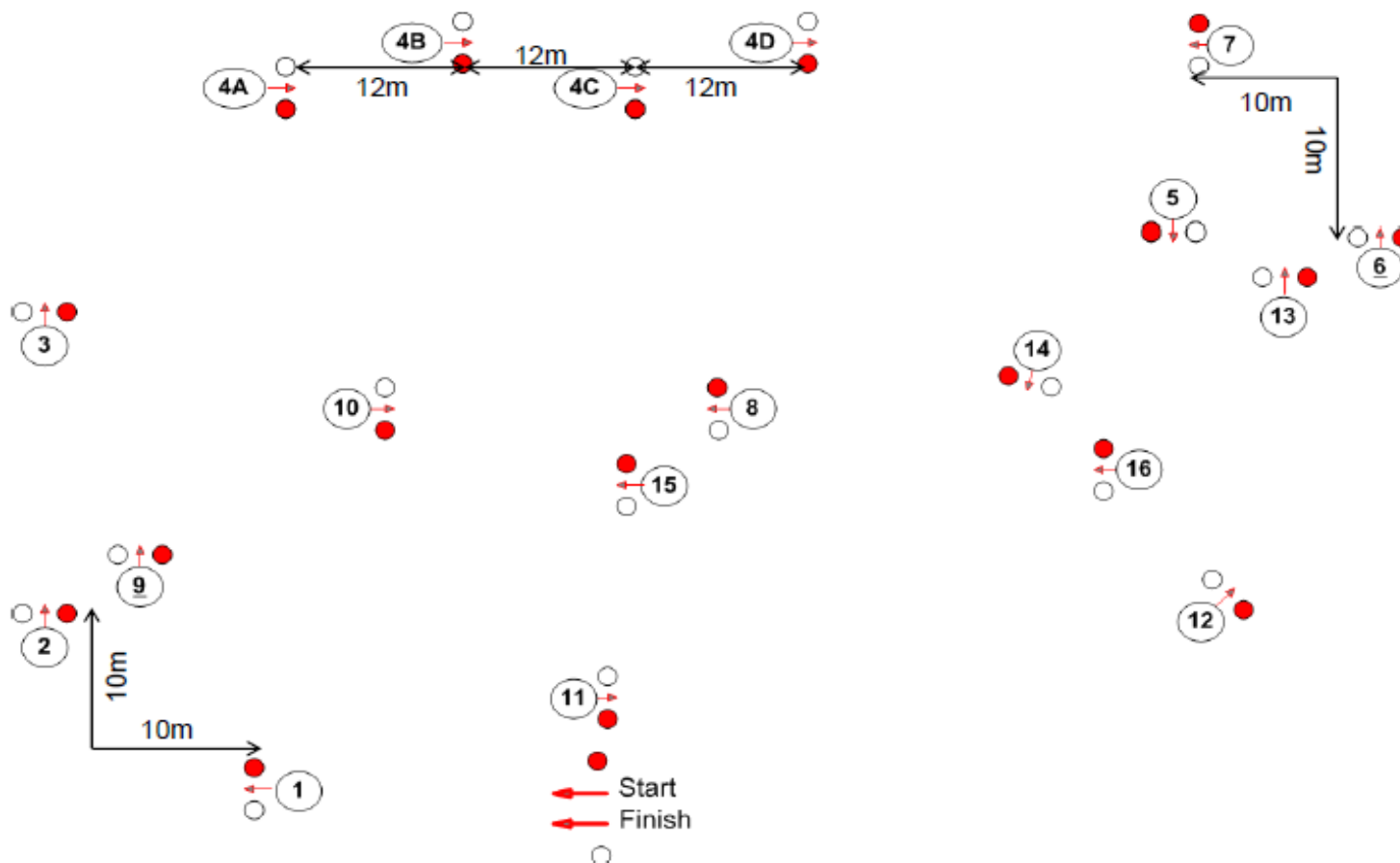




société  
**HIPPIQUE**  
**FRANÇAISE**

**2026**

**Modèle de parcours Formation 2 et Qualification 1ère Année 16 Portes**





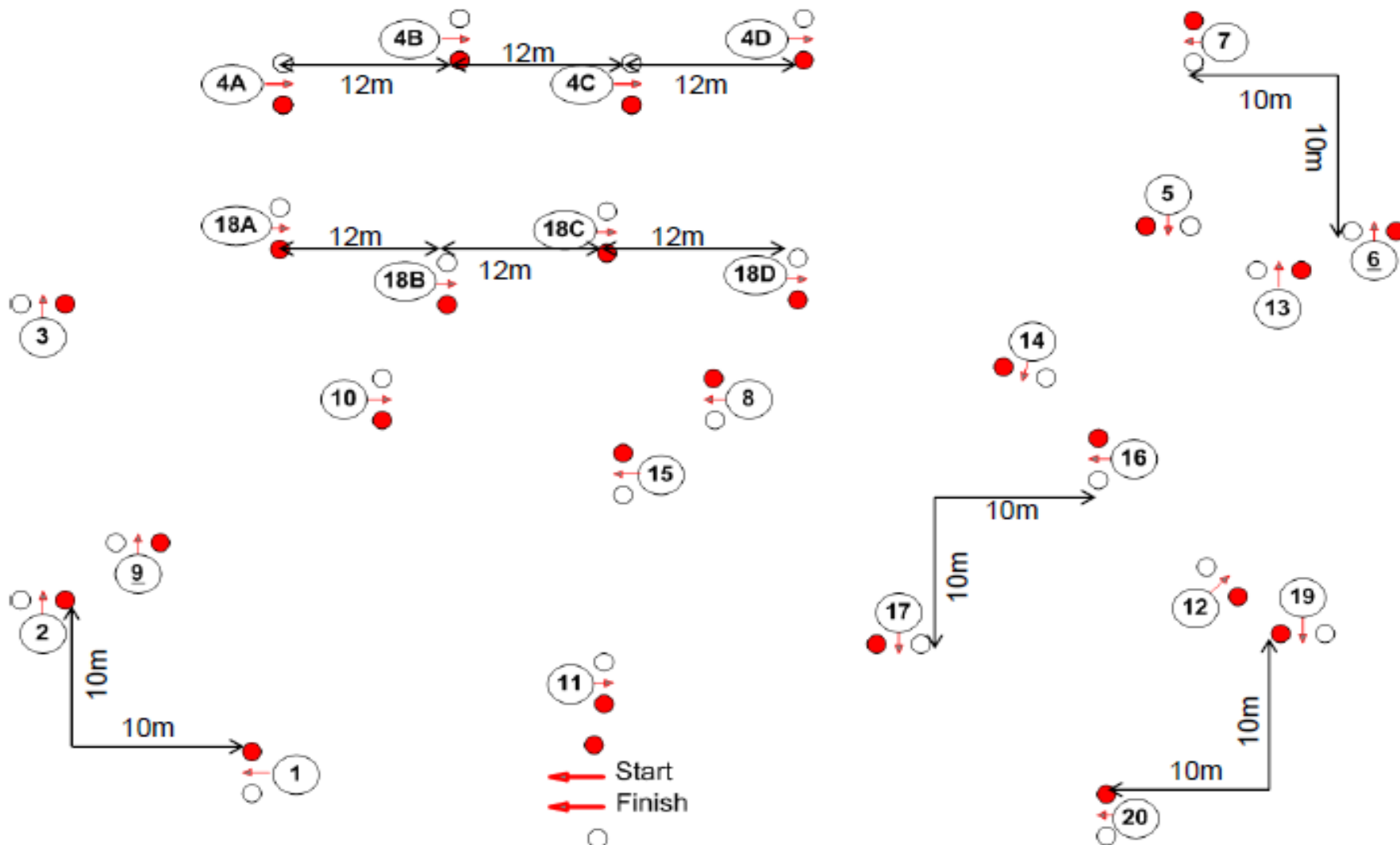
### 6.1.3 Modèle de parcours de maniabilité Qualification 2<sup>ème</sup> année



société  
**HIPPIQUE**  
FRANÇAISE

**2026**

**Modèle de parcours Qualification 2<sup>ème</sup> Année 20 Portes**



Règleme



MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE  
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

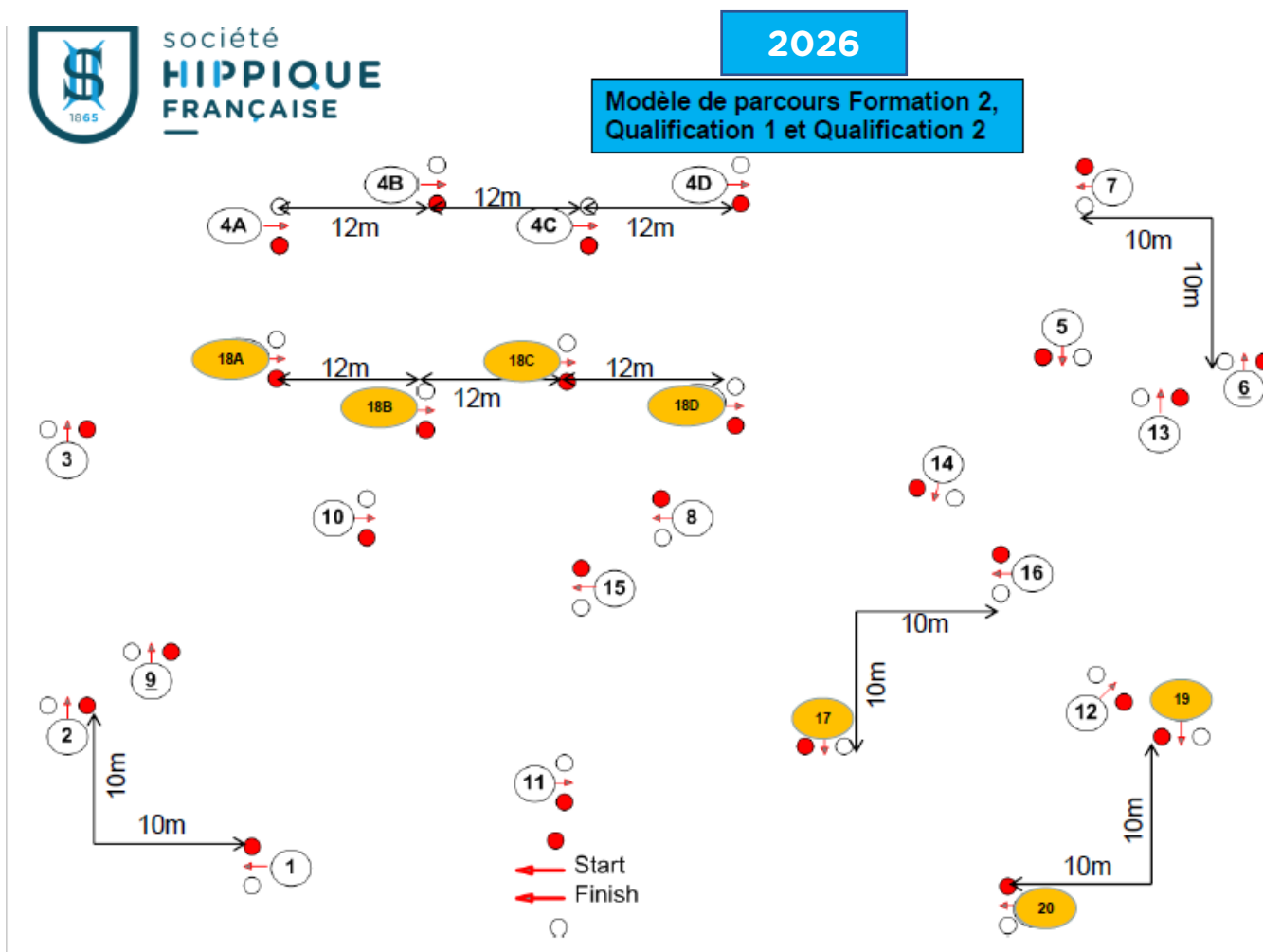
01 53 59 31 31

11 rue Tronchet • 75008 PARIS





## 6.1.4 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2, Qualification 1 et Qualification 2



Règlement technique des épreuves SHF d'attelage

29



**Société Hippique Française**  
MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE  
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ [contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)  
☎ 01 53 59 31 31  
📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

[WWW.SHF.EU](http://WWW.SHF.EU)  
f • @ • v • in



## 6.2 Finale

### 6.2.1 Récapitulatif

	F1 (en cours de finalisation)	F2	Q1	Q2
Vitesse imposée		220 m/mn à 230 m/mn	230 m/mn à 240 m/mn	230 m/mn à 250 m/mn
Distance minimum entre 2 portes simples		15 m		
Nb d'obstacles		16		20
Distance		700 m		800 m
Composition du parcours		Zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m	2 Zigzags de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Pour l'un des zigzags les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ; pour l'autre zigzag les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 11 m.	
		1 zigzag		2 zigzags
		1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes)		
		2 fois (répartis si possible aux deux mains et non successifs)		4 fois (deux à main gauche et deux à main droite et non successifs)



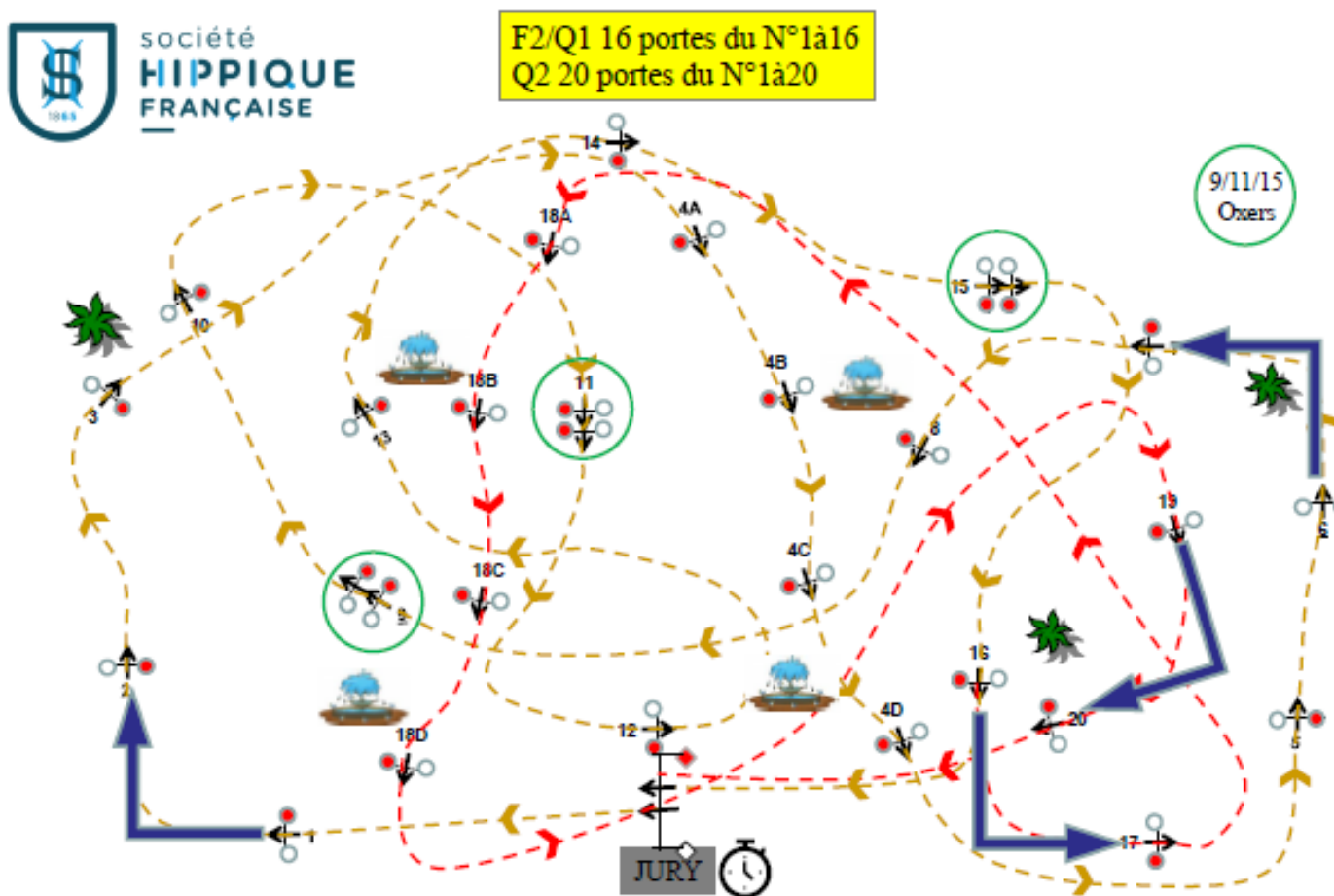


Ecartement des portes* (par rapport à la voie de roue des voitures)		+20 cm Portes réduites non autorisées	+20 cm Portes réduites non autorisées	+20 cm Portes réduites non autorisées non autorisées
---	--	--	--	---





## 6.2.2 Modèle de parcours de maniabilité Finale SHF Formation 2



*Règlement technique des épreuves SHF d'attelage*

32



**Société Hippique Française**

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE  
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ [contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

[WWW.SHF.EU](http://WWW.SHF.EU)

f • @ • v • in